

TIVOLI INITIATIVES

3, Rue du Moulon

18000 BOURGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'Association TIVOLI INITIATIVES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TIVOLI INITIATIVES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURGES, le 27 Mars 2024

**Cabinet Olivier CORTET,
Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

**Olivier CORTET,
Commissaire aux Comptes associé.**



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 817	4 817		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	25 101	14 069	11 032	11 816
Autres immobilisations corporelles	245 961	194 091	51 869	67 770
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	808		808	808
TIAP & autres titres Immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 860		2 860	392
ACTIF IMMOBILISE	279 546	212 977	66 569	80 786
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	1 400		1 400	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	171 882	3 654	168 228	180 848
Autres créances	209 417		209 417	124 326
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	19 002		19 002	189 360
Charges constatées d'avance	6 793		6 793	2 666
ACTIF CIRCULANT	408 494	3 654	404 840	497 199
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	688 040	216 630	471 410	577 985

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	40 463	35 951
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 064	4 513
Subventions d'investissement	24 201	29 721
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	-36 400	70 184
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	117 233	162 008
Découverts et concours bancaires	19 529	41
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	136 762	162 049
Emprunts et dettes financières diverses	7 067	8 674
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 122	133 406
Dettes fiscales et sociales	169 840	151 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 418	2 633
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	52 600	50 000
DETTES	507 809	507 801
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	471 410	577 985

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	1 425 835	75,67	1 223 479	71,61	202 355	16,54
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	447 641	23,76	475 719	27,84	-28 078	-5,90
Reprises et Transferts de charge	334 093	17,73	317 643	18,59	16 450	5,18
Cotisations	2 299	0,12	2 131	0,12	168	7,88
Autres produits	8 873	0,47	7 367	0,43	1 506	20,44
Produits d'exploitation	2 218 740	117,74	2 026 339	118,60	192 401	9,49
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	201 331	10,68	114 576	6,71	86 755	75,72
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	738 168	39,17	705 910	41,32	32 259	4,57
Impôts et taxes	92 520	4,91	74 637	4,37	17 883	23,96
Salaires et Traitements	942 105	50,00	824 066	48,23	118 039	14,32
Charges sociales	319 295	16,94	276 813	16,20	42 482	15,35
Amortissements et provisions	26 209	1,39	30 971	1,81	-4 762	-15,38
Autres charges	1 575	0,08	1 274	0,07	300	23,55
Charges d'exploitation	2 321 202	123,18	2 028 247	118,71	292 955	14,44
RESULTAT D'EXPLOITATION	-102 462	-5,44	-1 908	-0,11	-100 554	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	500	0,03	283	0,02	217	76,48
Charges financières	1 963	0,10	2 046	0,12	-83	-4,07
Résultat financier	-1 463	-0,08	-1 763	-0,10	300	-17,00
RESULTAT COURANT	-103 925	-5,52	-3 671	-0,21	-100 254	NS
Produits exceptionnels	10 183	0,54	11 318	0,66	-1 135	-10,03
Charges exceptionnelles	7 322	0,39	3 135	0,18	4 187	133,56
Résultat exceptionnel	2 861	0,15	8 183	0,48	-5 322	-65,03
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-101 064	-5,36	4 513	0,26	-105 576	NS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : TIVOLI INITIATIVES: ESPACE HABITAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 471 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 101 064 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : .
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

La nouvelle méthode de calcul des IFC publiée par l'ANC mi-novembre 2021 est appliquée depuis l'exercice 2021.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association TIVOLI a pour activité :

- de favoriser l'insertion sociale des jeunes en forgeant la qualification sociale par toutes formes d'actions : la vie quotidienne, restauration; mobilité, emploi, formations, loisirs et culture;
- de créer et proposer une gamme de logements meublés de qualité conventionnés à l'APL et dont certains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- de promouvoir l'autonomie par la formation à l'insertion et à la professionnalisation des jeunes et adultes, en relation avec les différents partenaires institutionnels, professionnels, économiques et associatifs;
- de sensibiliser l'opinion public des problèmes de logement des jeunes, leur insertion sociale professionnelle et leur développement culturel perçues par l'association.

L'association établit donc des liens de coopération avec des organismes locaux, nationaux et internationaux : l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) et l'UNHAJ (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 817			4 817
Immobilisations incorporelles	4 817			4 817
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	23 043	2 058		25 101
- Installations générales, agencements aménagements divers	122 288			122 288
- Matériel de transport	1 898			1 898
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	116 438	6 456	1 120	121 774
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	263 667	8 514	1 120	271 061
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	808			808
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	392	2 468		2 860
Immobilisations financières	1 200	2 468		3 668
ACTIF IMMOBILISE	269 684	10 982	1 120	279 546

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de frais liés à la conception du site Web.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 817			4 817
Immobilisations incorporelles	4 817			4 817
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 227	2 842		14 069
- Installations générales, agencements aménagements divers	81 711	5 769		87 481
- Matériel de transport	279	633		911
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 864	15 955	1 120	105 699
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	184 081	25 199	1 120	208 160
ACTIF IMMOBILISE	188 898	25 199	1 120	212 977

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		25 199	25 199
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		25 199	25 199
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		1 120	1 120
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		1 120	1 120

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 390 952 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 860		2 860
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	171 882	171 882	
Autres	209 417	209 417	
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	
Total	390 952	388 092	2 860
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	207 426
Total	207 426

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	4 692	1 010	2 048	3 654
Total	4 692	1 010	2 048	3 654
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 010	2 048	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr					
Ecart de réévaluation					
Réserves		4 513		4 513	
Report à Nouveau	35 951		4 513		40 463
Excédent ou déficit de l'exercice	4 513	-4 513		101 064	-101 064
Situation nette	40 463		4 513	105 576	-60 600
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	29 721			5 520	24 201
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	70 184		4 513	111 096	-36 400

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 507 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	19 529	19 529		
- à plus de 1 an à l'origine	117 233	45 175	72 059	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 067	7 067		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 122	139 122		
Dettes fiscales et sociales	169 840	169 840		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 418	2 418		
Produits constatés d'avance	52 600	52 600		
Total	507 809	435 751	72 059	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	46 363			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES	49 587
INT.COURUS S/EMPRUNTS	91
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	39
DETTES - PROVIS.CP	77 696
CHGES SOCIALES S/CP	35 120
Total	162 534

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 793		
Total	6 793		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	50 000		
Total	50 000		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Restauration	372 959
Hébergement	505 917
Location salles	34 699
Divers (WIFI + photocopies...)	819
Subventions Formation / Insertion	511 440
Cotisations adhérents	2 299
TOTAL	1 428 134

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 400 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - TRANSF. CHGES D'EXPLOITAT°	26 970	
791100 - TRANSF.CHGES / IJ	1 070	
791103 - TRANSF.CHGES IJ - FORMATION	333	
791200 - TRANSF.CHGES/ FORMATION	981	
791203 - TRANSF.CHGES/FORM. - FORMATION	48	
791300 - TRANSF.CHGES/AIDES ASP CUI	54 714	
791303 - TRANSF.CHGES/AIDES ASP CUI- FORMAT°	677	
791400 - TRANSF.CHGES/ REFACT.JEUMINA	247 252	
	332 045	
Total	332 045	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	450	
Rentrées sur créances amorties		576
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		376
Subventions d'investissement virées au résultat		5 520
TOTAL	450	6 472

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 31 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		3	3	3
Employés	9	22	31	31
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total	9	25	34	34

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000€ doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Ce montant n'est pas renseigné par mesure de confidentialité car cela reviendrait à n'inscrire que la rémunération du directeur.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Pas de comptabilisation.

Montant du passif social : 172.371€

A titre indicatif :

Indemnités probables à verser dans les 5 ans : 41.023€

Indemnités probables à verser dans les 10 ans : 151.683€

Par ailleurs, l'association a effectué en 2023 un versement sur un fonds externalisé auprès de CNP pour un montant de 20.000€.

AUTRES INFORMATIONS :

Les trois tableaux ci-après sont intégrés dans l'annexe conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé :

ANNEXE FINANCIERE FORMATION

ANNEXE 1

MODELES DE TABLEAUX A INTEDRER DANS L'ANNEXE COMPTABLE

TABLEAU I

Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2023		MONTANT EN 2022	
	En €	En%	En €	En %
1- RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATION POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises		0%	0	
Etat, collectivités locales établissement publics				
Entreprises: Via Fongecif OMA FAF				
Particuliers				
Sous-total I-	0		0	
2- RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIR PUBLICS				
Instances européenne				
Etat, collectivités locales établissement publics				
Régions	414985	94%	348118,1	97,4%
Autres collectivités territoriales				
Sous-total II-	414985		348118,1	
3- AUTRES				
Autres organismes de formation	21936	4,96%	2187,5	0,6%
Autres ressources	5612	1,27%	7264,34	2,0%
Sous-total III-	27548		9451,84	
Total des ressources	442533	100%	357569,9	100%

ANNEXE FINANCIERE FORMATION 2

TABLEAU II

Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITES DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	2023		2022	
	Montant en €	%	Montant en €	%
Diplomantes*(1).....	14676	3%	1440	
perfectionnement professionnel et qualifiant* (2).....	6127	1%	747,5	
Insertion sociale.....	414985	95%	348118,1	99%
Total	435788		350305,6	

ANNEXE FINANCIERE FORMATION 3

TABLEAU III

Convention de ressources publiques affectées

CONVENTION	MONTANT INITIAL	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au debut de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
EPP BOURGES				
Marché Coriolis N° : 2022 9859	255 306 €	0	215 648 €	39 658 €
VISA + PARCOURS EMPLOI				
Marché Coriolis N° 2022 10534	51 320 €	0	50 560 €	760 €
VISA COMPETENCE PRO				
Marché Coriolis N°	- €	0	- €	- €
VISA PRO NUMERIQUE				
Marché Coriolis N° 2022 10245	4 984 €		2 885 €	2 098 €
VISA 3 EN 1				
Marché Coriolis N° 2022 10253	12 212 €	0	5 840 €	6 371 €
RAN FLE FLI				
Marché Coriolis N° 2022 10206	72 800 €	0	58 240 €	14 560 €

TIVOLI INITIATIVES

**3, Rue du Moulon
18000 BOURGES**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BOURGES, le 27 Mars 2024,

**Cabinet Olivier CORTET,
Société d'Expertise-Comptable et de
Commissariat aux Comptes.**

**Olivier CORTET,
Commissaire aux Comptes associé.**

